



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.2
5 août 2021*

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL A
COMPOSITION NON LIMITEE
SUR LE CADRE MONDIAL DE
LA BIODIVERSITE POUR
L'APRES-2020
Troisième réunion
En ligne, 23 août – 3 septembre 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire**

NOTE DE SCÉNARIO ET ORGANISATION DES TRAVAUX PROVISOIRES RÉVISÉS

Note des coprésidents

I. INTRODUCTION

1. Donnant suite à l'ordre du jour et annotations (CBD/WG2020/3/1 et Add.1), le présent document fournit l'organisation des travaux provisoire pour la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (WG2020-3), qui se tiendra en ligne du 23 août au 3 septembre 2021. Le présent document a été élaboré par les coprésidents, avec l'appui de la Secrétaire exécutive et les orientations du Bureau de la Conférence des Parties. Le présent document remplace la précédente note de scénario révisée (CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.1).

2. L'approche générale pour l'organisation de la première partie de la réunion WG2020-3 est celle qui a été utilisée pour les réunions officielles en ligne des organes subsidiaires tenues en mai et juin 2021, en tenant compte également de l'expérience acquise lors de ces réunions et des enseignements tirés.

3. Les principes clés qui s'appliquent à l'organisation des réunions officielles en ligne du Groupe de travail à composition non limitée sont les suivants :

a) Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion répondent aux circonstances extraordinaires actuelles liées à la pandémie de Covid-19, et ne créent aucun précédent pour l'organisation de réunions semblables au titre de la Convention sur la diversité biologique à l'avenir;

b) Des réunions en personne seront requises pour décider le contenu de l'ordre du jour et approuver le projet final du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion;

c) Le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion ont été élaborés comme suit :

(i) Garder à l'esprit le calendrier des préparations nécessaires pour la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, et la nécessité de poursuivre la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et

* Réédité pour des raisons techniques le 27 août 2021.

** CBD/WG2020/3/1.

technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, ainsi que la réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dans un contexte de réunions en personne à une date ultérieure;

- (ii) Permettre une participation entière et effective des Parties, ainsi que le plein engagement de tous les observateurs, en tenant les réunions d'une manière transparente, équitable et inclusive;
- (iii) Appuyer la prompte négociation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, aux fins d'adoption à la quinzième réunion de la Conférence des Parties;

d) L'adoption des documents L/documents définitifs sera reportée à la réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à moins que le Groupe de travail en décide autrement, après avis du Bureau. Cependant, le Groupe de travail pourra faire une demande de travaux d'intersessions restreints, dans le cadre du mandat énoncé dans la décision 14/34, et compte tenu des limites de temps et des ressources disponibles;

e) Le règlement intérieur en vigueur s'appliquera, mais son application sera adaptée au contexte de réunion en ligne, selon que de besoin.

II. MODALITÉS POUR LA PREMIÈRE PARTIE DE LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

A. Séances plénières

4. Des séances plénières auront lieu pour : a) ouvrir, suspendre et clore la réunion, adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux, élire le rapporteur et approuver le rapport sur la réunion; b) terminer la première lecture des documents, selon que de besoin, et créer des groupes de contact; c) permettre un bilan ou un examen des progrès accomplis par les groupes de contact, et fournir d'autres orientations pour leurs travaux, selon qu'il convient.

5. Les séances plénières se tiendront pendant une durée de trois heures, avec une pause de quinze minutes au milieu de chaque séance environ. Une seule séance plénière aura lieu chaque jour. Les séances plénières se tiendront généralement de 7 heures à 10 heures EDT (11h – 14h UTC).

6. Toutes les séances plénières seront diffusées sur Internet, enregistrées et disponibles sur demande.

7. Toutes les demandes d'intervention des Parties seront entendues pour chaque point de l'ordre du jour. Les déclarations des autres gouvernements, des groupes de parties prenantes et d'autres observateurs seront aussi entendues, selon le temps disponible.

8. La présidence, la Secrétaire exécutive et un représentant du Gouvernement colombien et les coprésidents feront des déclarations d'ouverture et de suspension de la réunion.

9. Aucune déclaration générale ne sera faite lors des séances d'ouverture et de suspension de la réunion.

10. Chaque point de l'ordre du jour commencera par une brève présentation du point par les coprésidents ou le Secrétariat, suivie de déclarations des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principaux groupes de parties prenantes et d'autres observateurs (selon qu'il convient et selon le temps disponible).

11. Les déclarations faites sur chaque point de l'ordre du jour par des Parties ou d'autres gouvernements seront limitées à trois minutes maximum, et les déclarations faites au nom d'un groupe régional seront limitées à cinq minutes. Pour les principaux groupes de parties prenantes, les déclarations seront limitées à quatre minutes, et pour les autres observateurs, à deux minutes (selon le temps disponible).

12. Dans le cas de figure où un participant n'est pas en mesure de faire une déclaration pendant une séance donnée pour des raisons techniques (comme une mauvaise connexion Internet), des dispositions de

remplacement seront prévues. Les participants pourront aussi envoyer des déclarations préenregistrées et des communications écrites au Secrétariat avant la tenue de la réunion, comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévus survenant durant la réunion. Les Parties ayant des problèmes de connexion Internet peuvent aussi envisager d'utiliser le bureau national de l'ONU dans leur pays, moyennant un accord préalable. Les Parties, les autres gouvernements et les observateurs qui prévoient de s'exprimer oralement sont encouragés à prévoir un représentant supplémentaire.

13. Toutes les déclarations faites lors de la première lecture d'un document, y compris les déclarations écrites transmises dans les 12 heures suivant l'achèvement de la première lecture, seront affichées en ligne, sous réserve de l'accord de la Partie ou de l'observateur concerné.

B. Groupes de contact

14. Sur la base des résultats de la première lecture, les coprésidents du Groupe de travail pourront constituer des groupes de contact, dont ils définiront clairement le mandat, et ils désigneront des coresponsables pour chaque groupe de contact. Il est envisagé que les groupes de contact soient constitués de la manière indiquée dans la partie III, sous réserve d'un examen du Bureau.

15. Les groupes de contact se réuniront pendant une durée maximale de trois heures. Un ou deux groupes de contact se réuniront chaque jour, selon que de besoin, mais à des heures différentes de la journée. Aucune réunions parallèles de deux groupes de contact n'auront lieu. Les réunions des groupes de contact se tiendront généralement de 7h à 10h et/ou de 11h à 14h EDT (11h à 14 h et/ou 15h à 18h UTC).

16. La participation aux groupes de contact est ouverte à toutes les Parties, aux autres gouvernements, et aux représentants d'observateurs.

17. Les groupes de contact mèneront leurs travaux sur la base d'un document non officiel ou d'une partie du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Tous les documents non officiels seront mis à disposition au moins 36 heures avant leur examen par un groupe de contact. Des mises à jour régulières seront disponibles pour tous les participants aux groupes de contact pour garantir une transparence, et une période de temps suffisante sera prévue entre les réunions de groupes de contact pour permettre un examen des projets de texte et des consultations bilatérales ou de groupe. Selon que de besoin, les parties du texte examiné pourront être partagées de manière interactive pour faciliter leur conclusion.

18. Les coprésidents du Groupe de travail pourront aussi constituer d'autres formes de groupes informels, tels que les Amis du président, et partager les modalités de leur organisation avec les Parties.

19. Les groupes de contact et d'autres formes de groupes informels mèneront leurs travaux en anglais et, en conséquence, les documents non officiels examinés lors des réunions du groupe seront en anglais. Cependant, conformément à la pratique en vigueur, les résultats des groupes de contact seront transmis à la plénière dans toutes les langues officielles de l'ONU.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

20. Les travaux du Groupe de travail à composition non limitée seront menés dans le cadre de séances plénières et de réunions des groupes de contact. L'Annexe I contient une proposition de calendrier des réunions de la plénière et des groupes de contact. Ce calendrier est fourni à titre d'illustration et sera adapté au fur et à mesure de l'avancée des débats dans chaque groupe de contact.

21. Comme demandé par le Groupe de travail à sa deuxième réunion, en février 2020, le Groupe de travail sera saisi du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3) et d'un document de pré-session concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/4), et procédera comme suit :

a) En séance plénière : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, organisation des travaux et élection d'un rapporteur, et mise à jour des coprésidents sur les progrès accomplis depuis la deuxième réunion du Groupe de travail;

b) En séance plénière : Première lecture du document contenant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du document relatif à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, afin d'entendre les premiers points de vue des groupes régionaux, des Parties, des autres gouvernements, des principaux groupes de parties prenantes et des observateurs, selon le temps disponible;

c) Dans un groupe de contact : Débats concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, sur la base des informations fournies dans le document de pré-session, et déclarations faites lors d'une première lecture et/ou de l'examen d'un document non-officiel;

d) Dans un groupe de contact : Examen, partie par partie, du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du projet de décision l'accompagnant;

e) En séance plénière : Fournir des mises à jour pour un bilan en séance plénière;

f) En séance plénière : Approuver le rapport de la réunion en ligne;

g) En séance plénière : Suspendre la réunion.

A. Premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

22. Les Parties et les observateurs auront l'occasion d'effectuer une première lecture du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3) durant la séance plénière, le 24 août 2021. A cette occasion, il est prévu que les délégations feront des observations générales sur le premier avant-projet du cadre mondial et soulèveront toute question importante. Les Parties et les observateurs pourront aussi faire référence à l'addendum au présent document, selon qu'il convient. Il est suggéré cependant que des commentaires détaillés sur les éléments spécifiques du cadre, y compris les projets d'objectifs et de cibles, soient présentés lors des réunions des groupes de contact. Il est proposé également qu'une occasion distincte de première lecture des éléments du projet de décision sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3, appendice) soit fournie à la séance plénière, le 31 août 2021 (voir le point C ci-dessous).

23. Il est prévu que les groupes de contact examinent le texte du premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en détail, sur la base du texte du document de pré-session (CBD/WG2020/3/3). Pour faciliter les travaux, il est proposé que quatre groupes de contact soient constitués à cette fin, chargés d'examiner différentes parties du cadre. Cependant, un seul groupe de contact pourra se réunir à un moment ou un autre. Le mandat des groupes de contact doit faire l'objet d'un examen du Bureau.

24. Au sein des groupes de contact, il est prévu que les Parties procèdent à un examen détaillé du texte du premier avant-projet du cadre mondial. Des interventions ciblées des observateurs seront autorisées, ceci restant à la discrétion des coresponsables des groupes de contact. Les modifications proposées seront intégrées au texte, lequel figurera en annexe au rapport général de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail et pourra indiquer des alternatives ou une absence de consensus. Des commentaires généraux supplémentaires sur le texte, ainsi que des recommandations sur d'autres travaux ciblés ou domaines dans lesquels des consultations entre les Parties and les observateurs pourraient être utiles avant la tenue en personne de la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, pourront être indiqués également dans le rapport des coresponsables des groupes de contact.

25. Bien qu'il ne soit pas prévu que les groupes de contact mènent à bien tous leurs travaux durant la première partie de la réunion du Groupe de travail, ils sont néanmoins encouragés à avancer sur ce point de l'ordre du jour autant que possible, dans le cadre du temps imparti. Les coresponsables des groupes de contact transmettront un rapport d'étape à la plénière, le 31 août 2021, et un rapport final à la plénière, le 3 septembre 2021, avant de suspendre la réunion du Groupe de travail. Les résultats des travaux des groupes de contact seront consolidés dans une annexe au rapport général de la première partie de la réunion.

B. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

26. Les Parties et les observateurs auront l'occasion d'effectuer une première lecture du document de pré-session concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/4) durant la séance plénière, le 23 août 2021. A cette occasion, il est prévu que les délégations feront des observations sur le document et formuleront des propositions pour le projet de recommandation en utilisant, selon qu'il convient, les « éléments d'une recommandation » fournis dans la partie IV du document.

27. Un groupe de contact sera constitué afin d'élaborer un projet de recommandation sur cette question.

28. Le groupe de contact mènera ses travaux sur la base d'un document non officiel. Cependant, si besoin, une première réunion du groupe de contact pourra avoir lieu avant l'élaboration du document non officiel. Le document non officiel sera établi sur la base des interventions faites durant la première lecture (et, éventuellement, durant la première réunion du groupe de contact), ainsi que sur les « éléments d'une recommandation » fournis dans la partie IV du document, selon qu'il convient.

29. Les coresponsables du groupe de contact feront rapport à la séance plénière le 31 août 2021 et, selon que de besoin, à la séance plénière le 3 septembre 2021. Les résultats des travaux du groupe de contact figureront dans l'annexe au rapport général de la première partie de la réunion, et des recommandations éventuelles sur d'autres travaux ciblés ou domaines dans lesquels des consultations entre les Parties et les observateurs pourraient être utiles avant la tenue en personne de la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, pourront être indiquées également.

C. Projet d'éléments d'une décision éventuelle sur l'opérationnalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

30. Le document de pré-session (CBD/WG2020/3/3) contient un appendice comprenant un projet d'éléments d'une décision éventuelle sur l'opérationnalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Bien qu'une précédente version ait été présentée au Groupe de travail à sa première réunion, en même temps que le projet initial du cadre mondial, le Groupe de travail n'a pas encore examiné le projet de texte. En conséquence, il est proposé que les Parties et les observateurs aient la possibilité de présenter leurs points de vue sur le projet de décision à la séance plénière le 31 août 2021.

31. Cependant, puisque le projet de décision se réfère aux projets de décision qui sont actuellement élaborés dans le cadre de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et étant donné que ces deux organes subsidiaires seront en mesure de parachever leurs recommandations sur des projets de décision seulement lorsque leurs réunions reprendront, il est prévu que le Groupe de travail souhaitera aussi examiner ce projet de décision lorsqu'il poursuivra sa troisième réunion, en même temps que la poursuite des réunions des organes subsidiaires en personne, actuellement prévues pour janvier 2022.

IV. QUESTIONS DIVERSES

A. Réunions régionales

32. Des plateformes en ligne adéquates seront mises à disposition pour les consultations de groupes régionaux, comme demandé par les régions. Les régions devront conseiller le Secrétariat sur le moment qui leur convient le mieux. Les régions sont encouragées à organiser des réunions régionales préparatoires durant la semaine qui précède la réunion, en plus des réunions régionales prévues durant la réunion officielle.

B. Réunions du Bureau

33. Des réunions du Bureau de la Conférence des Parties administrant la troisième réunion du Groupe de travail se tiendront périodiquement pour planifier, évaluer les progrès accomplis, et fournir des orientations aux coprésidents concernant le déroulement de la réunion.

C. Participation des observateurs

34. Séances plénières : Les autres gouvernements et les principaux groupes de parties prenantes auront la possibilité de s'exprimer sur chaque point de l'ordre du jour. Les autres observateurs auront la possibilité de s'exprimer également, en fonction du temps disponible. Lorsque le temps disponible est limité, les coprésidents s'efforceront d'assurer un équilibre entre les différentes catégories d'observateurs, compte tenu également de l'intérêt présenté pour le point de l'ordre du jour examiné.

35. Groupes de contact : les observateurs pourront s'exprimer, ceci restant à la discrétion des coresponsables des groupes de contact.

D. Aide pour résoudre les problèmes techniques de connexion Internet

36. Ces problèmes techniques seront réduits à un minimum par les mesures suivantes :

- a) Les Parties peuvent envisager de participer à la réunion depuis le bureau national de l'ONU dans leur pays, moyennant un arrangement préalable conclu avec le Secrétariat;
- b) Dispositions supplémentaires pour une formation préalable et la possibilité d'effectuer des tests, à un moment qui convient à tous les fuseaux horaires;
- c) Tests avancés de connectivité et du matériel effectués;
- d) Tests quotidiens du matériel vidéo et des écouteurs, avant chaque séance plénière;
- e) Toutes mesures raisonnables pour aider les Parties qui rencontrent des difficultés en termes de connexion Internet ou d'utilisation de la plateforme (au moyen du Secrétariat et des techniciens de la plateforme).

E. Horaires des réunions

37. Compte tenu des enseignements tirés de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, la difficulté de travailler dans de nombreux fuseaux horaires sera réduite en choisissant un fuseau horaire qui convient le mieux à la plupart des Parties, en variant les horaires et surtout, en réduisant le nombre d'heures de réunion quotidiennes. Lorsque des séances plénières se tiendront, aucune autre réunion ne pourra avoir lieu en même temps (à l'exception d'un bilan d'une heure pendant une journée seulement). De même, seulement une ou deux réunions de groupes de contact pourront avoir lieu sur n'importe quelle période de deux heures, et le nombre de jours comprenant plus d'une réunion d'un groupe de contact sera limité à trois jours. En conséquence, le nombre total d'heures de réunion quotidiennes sera limité à trois heures maximum la plupart des jours, et ne dépassera jamais six heures. D'autre part, aucune réunion ne se tiendra pendant le weekend.

F. Documentation

38. La documentation de pré-session pertinente, dont le premier avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, a été fournie au moins six semaines avant la tenue de la réunion.

39. La liste des participants préinscrits sera mise à la disposition de tous les participants inscrits au début de la réunion.

G. Plateforme interactive

40. Toutes les réunions officielles se tiendront au moyen la plateforme Interactio. Des améliorations ont été apportées à la plateforme et des séances de formation seront organisées avant chaque séance plénière pour faire en sorte que tous les délégués se soient familiarisés à l'utilisation de la plateforme avant la réunion.

H. Évènement de haut niveau

41. Le Gouvernement colombien organisera un événement de haut niveau « pré-COP » le 30 août 2021, comprenant des débats entre les ministres et chefs d'Etat et de gouvernement, en vue de promouvoir l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace. Les invitations seront envoyées par le Gouvernement colombien, en consultation avec le Bureau of the Conférence des Parties¹. D'autres informations concernant l'événement sont offertes sur le site <https://www.cbd.int/article/precop-2021>.

I. Evènements parallèles/séances d'information

42. Aucun événement parallèle n'aura lieu durant la réunion officielle en ligne. Cependant, des séances d'information pourront avoir lieu pendant les réunions en personne du Groupe de travail qui se tiendront en même temps que la poursuite de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

¹ Des précisions seront fournies par la Colombie en temps voulu.

Annexe I

ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Réunion</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Coresponsables du groupe de contact</i>	<i>Responsables auprès du Secrétariat</i>
Lundi 23 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	Plénière	Points 1, 2, 3, Ouverture, organisation des travaux et mise à jour Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (<i>première lecture</i>)		
Mardi 24 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	Plénière	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (<i>première lecture</i>)		
Mercredi 25 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG1	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Objectifs et jalons; Structure générale; Parties A à E)	M. Vinod Mathur (Inde) M. Norbert Baerlocher (Suisse)	Mme Wadzi Mandivenyi
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	CG5	Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège)	M. Taukandjo Shikongo Mme Charlotte Germain-Aubrey
Jeudi 26 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG2	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 1 à 8 - Réduire les menaces pesant sur la biodiversité)	Mme Teona Karchava (Géorgie) M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana)	M. Neil Pratt
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	CG5	Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (<i>suite</i>)	Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège)	M. Taukandjo Shikongo Mme Charlotte Germain-Aubrey

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Réunion</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Coresponsables du groupe de contact</i>	<i>Responsables auprès du Secrétariat</i>
Vendredi 27 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG4	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 14 à 21 - Outils et solutions; Parties H à K)	Mme Anne Teller (Union européenne) M. Jorge Murillo (Colombie)	M. Erie Tamale M. Markus Lehmann-Kleineidam
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	CG5	Point 5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (<i>conclusion</i>)	Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège)	M. Taukandjo Shikongo Mme Charlotte Germain-Aubrey
Lundi 30 août	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG4	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 14 à 21 - Outils et solutions; Parties H à K)	Mme Anne Teller (Union européenne) M. Jorge Murillo (Colombie)	M. Erie Tamale M. Markus Lehmann-Kleineidam
	10h – 15h EDT (14h – 19h UTC)	Évènement de haut niveau			
Mardi 31 août	7h – 10h45 EDT (11h – 14h45 UTC)	CG1	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Objectifs et jalons; Structure générale; Parties A à E)	M. Vinod Mathur (Inde) M. Norbert Baerlocher (Suisse)	Mme Wadzi Mandivenyi
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	Plénière	Bilan Projet de décision pour la COP Point 6. Questions diverses		
Mercredi 1 ^{er} septembre	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG2	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 1 à 8 - Réduire les menaces pesant sur la biodiversité)	Mme Teona Karchava (Géorgie) M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana)	M. Neil Pratt
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	CG3	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 9 à 13 - Contributions de la nature pour les populations humaines)	Mme Gillian Guthrie (Jamaïque) M. Andrew Stott (Royaume-Uni)	Mme Jillian Campbell

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Réunion</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Coresponsables du groupe de contact</i>	<i>Responsables auprès du Secrétariat</i>
Jeudi 2 septembre	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	CG4	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 14 à 21 - Outils et solutions; Parties H à K)	Mme Anne Teller (Union européenne) M. Jorge Murillo (Colombie)	M. Erie Tamale M. Markus Lehmann-Kleineidam
	11h – 14h EDT (15h – 18h UTC)	CG3	Point 4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Cibles 9 à 13 - Contributions de la nature pour les populations humaines)	Mme Gillian Guthrie (Jamaïque) M. Andrew Stott (Royaume-Uni)	Mme Jillian Campbell
Vendredi 3 septembre	7h – 10h EDT (11h – 14h UTC)	Plénière	Point 7. Examen des résultats, approbation du rapport et suspension de la réunion		

Note: L'agencement et l'ordre des réunions des groupes de contact sont fournis à titre indicatif seulement et pourront être modifiés en fonction des débats menés en plénière.